

RETRAITE : **10 réponses à** **10 fausses affirmations**

1. Le gouvernement ne peut pas faire autrement. Il n'y a plus d'argent pour les retraites, l'état est « en faillite », c'est aux salariés de payer.

C'est faux de l'argent il y en a, près de 500 Milliards sont planqués dans les paradis fiscaux. Les profits ont augmenté de 180 Milliards en 30 ans.

La situation est surtout aggravée par le chômage et le blocage des salaires qui diminuent les rentrées de cotisations sociales.

On nous annonce un besoin de 20 Milliards en 2020 (ils n'arrivent déjà pas à prévoir l'inflation de l'an prochain !). Ce chiffre est présenté comme énorme, impossible à atteindre pour le financement des retraites. Pourtant, ce montant paraît dérisoire lorsqu'il s'agit d'en faire cadeau aux employeurs.

20 Milliards ce n'est que :

- le montant du crédit d'impôts accordé aux employeurs en 2012 sans avoir pris une miette sur les profits,
- un quart du montant estimé de la fraude fiscale,
- 10 % des aides accordées par le gouvernement au patronat,
- 46 % des dividendes versés aux actionnaires des 40 plus grosses entreprises de France.

A titre de comparaison :

les cotisations sur les stock-options, l'épargne-retraites et l'intéressement, c'est 10 Milliards en plus,

la cotisation sur les dividendes, c'est 20 Milliards,

une augmentation de 5 % des salaires, c'est 10 milliards,

Le respect de l'égalité salariale femme-homme, c'est 10 Milliards en 2020.

Ce n'est pas au Medef de décider que « l'âge de la retraite doit être repoussé ».

C'est au Parlement élu démocratiquement et à sa majorité de gauche de faire la loi.

Ceux qui ont institué la retraite à 60 ans, n'ont pas été élus pour la défaire.

C'est à la société de décider si l'augmentation de la richesse annuelle doit profiter au salariat (l'essentiel des retraités) ou à la minorité des actionnaires et à leurs dividendes.

Si le gouvernement dit qu'il n'y a pas de « tabou », il doit prendre l'argent là où il est !

2. Quand on vit plus longtemps, on peut travailler plus longtemps !

C'est ce que ne cesse de répéter d'une même voix, gouvernement, MEDEF et UMP.
C'est une obsession du patronat, il faut presser le citron jusqu'au bout. Mais c'est faux.
L'augmentation de l'espérance de vie ne profite pas à tout le monde de la même façon.
Elle est plus faible pour les salariés.
L'espérance de vie en bonne santé (sans handicap) diminue : elle est de 62 ans pour les femmes, 63 ans pour les hommes, 59 ans pour les ouvriers, 69 ans pour les cadres.
D'autre part, dans le secteur privé, 60 % des salariés sont en maladie, en invalidité ou au chômage lorsqu'ils prennent leur retraite.

Cette affirmation qu'ils prétendent de bon sens n'a rien à voir avec la réalité sociale.
Allonger encore la durée de cotisation amènerait les trois quarts des salariés du secteur privé à ne plus être au travail quand ils partiront en retraite.
Augmenter la durée de cotisation, c'est voler nos plus belles années de retraite.

3. Augmenter le nombre d'années de cotisations permet de maintenir le niveau des retraites.

C'est faux ! C'est un objectif inatteignable. La plupart des salariés ne pourront pas atteindre leur nombre d'années de cotisations, les femmes en premier lieu, mais aussi des salariés qui ont commencé à cotiser tard.
Ils subiront donc une baisse de leur retraite et en plus une « décote ».
Déjà 40 % des salariés subissent une décote (cela signifie qu'ils n'ont pas leur nombre d'années de cotisations). Ce chiffre augmenterait si l'on exige plus d'années des cotisations. L'âge moyen d'accès au premier emploi est de 23 ans.
En réalité tout le monde sait que cela conduit à une baisse des retraites.
50 % des retraités perçoivent moins de 1000 € par mois.
C'est une façon pour le patronat de développer la retraite par capitalisation.
Les bas revenus ne pourront amputer leur salaire pour se la payer.
Ceux qui le feront ne sont pas sûrs de retrouver ce qu'ils auront épargné.

4. Les entreprises ne peuvent pas supporter plus de « charges » supplémentaires.

C'est faux. D'une part, il ne s'agit pas de charges mais de cotisations sociales donc de revenus différés, qui nous couvrent en cas d'arrêt de travail, maladie, accident, chômage, retraite...
Par ailleurs, les profits sont énormes et la crise n'a pratiquement pas eu d'incidence sur leurs montants. Les profits n'ont jamais été aussi élevés.
Depuis 30 ans, les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté (en argent constant) de 180 Milliards d'euros.

5. De toute façon, on n'aura plus de retraite.

Cette parole défaitiste est malheureusement souvent entendue.

Elle n'a pas lieu d'être et il faut la combattre vigoureusement.

Le système de retraite par répartition instauré en 1946 au sortir de la guerre, dans un pays sans argent, a fait la preuve de son efficacité.

Malgré les attaques qu'il a subies, il permet à une grande partie des retraités de vivre.

Il est basé sur un principe simple : ceux qui travaillent payent la retraite de ceux qui ont travaillé et acquièrent aussi des droits pour leur retraite.

Il met les retraités à l'abri des crises financières (contrairement aux fonds de pension).

Les attaques répétées de 93, 2003 et 2010 l'ont effectivement partiellement remis en cause. Mais il n'y a aucune fatalité à ce que ce soit toujours les mêmes qui gagnent.

Pour cela, il faut se mobiliser et résister pour reconquérir des droits.

De nombreuses périodes de notre histoire nous ont montré que c'était possible de gagner et faire reculer les prétentions patronales.

On ne perd que les batailles que l'on ne mène pas.

6. Augmenter le nombre d'années de cotisations n'a aucune conséquence sur l'emploi.

Bien sûr que c'est faux. 5 millions de personnes sont déjà en recherche d'emploi.

Près d'un jeune sur quatre est au chômage.

Pourquoi faire crever les vieux au boulot pour laisser les jeunes au chômage ?

« *Le monde marcherait à l'envers* » parce qu'un jeune au chômage coûterait moins qu'un retraité. Outre l'injustice et l'absurdité de cette situation, c'est nier les dégâts sociaux de la jeunesse au chômage. Un pays ne peut pas vivre avec des jeunes sans avenir.

Dans quelque temps, les mêmes vont nous dire qu'il faut baisser les allocations chômage parce que le trou de Pôle-emploi atteint 20 Milliards.

Pour cette raison, les jeunes sont directement touchés par cette réforme. Un retraité en moins, c'est un jeune au chômage en plus !

7. Les salariés du public touchent des retraites plus fortes que dans le privé.

C'est une légende bien entretenue afin de diviser les salariés entre eux.

Quand les salariés se divisent entre eux, le patronat et le gouvernement se frottent les mains.

Mais cela est faux. En réalité, il ya trois fonctions publiques :

- la fonction publique territoriale (les employés communaux), la moyenne des retraites est inférieure,

- la fonction publique hospitalière, la moyenne des retraites est égale,

- la fonction publique d'état, la moyenne y est plus forte mais cela s'explique entre autres par le fait que dans l'éducation nationale il n'y a pas de différenciation de statut (cadre/employer).

Ce qu'il faut changer, ce n'est pas les 6 derniers mois de référence pour le public, c'est réduire les 25 meilleures années pour le privé.

Tous les salariés du public et du privé sont attaqués pour préserver les dividendes des actionnaires. Ne nous laissons pas diviser et mobilisons nous ensemble.

8. En Europe, les salariés travaillent déjà plus longtemps.

Faux. En Allemagne, c'est 35 annuités, 35 annuités en Italie, 35 en Espagne, nous, c'est déjà 42 annuités, ...

9. Il n'y a plus de pénibilité et donc pas besoin de mesures spécifiques.

Les statistiques démentent de façon formelle cette affirmation largement répandue par ceux qui n'exercent pas de métiers pénibles dont le patronat de nos professions.

L'espérance de vie des ouvriers exerçant un métier pénible est inférieure de 6 ans par rapport aux cadres.

L'espérance de vie sans handicap est elle inférieure de 10 ans.

Curieusement, alors que le gouvernement et le patronat justifient leurs attaques par l'augmentation de l'espérance de vie et qu'ils invoquent des mesures dites de justice, ils ignorent ces inégalités.

En réalité, pour nos employeurs, à 55 ans, on est trop vieux pour travailler et trop jeune pour avoir droit à la retraite.

Nous avons droit aussi à une retraite en bonne santé.

Il est grand temps de changer cela car « *Départ retardé, mort prématurée !* »

10. La CGT critique toujours et ne fait aucune proposition.

Encore une affirmation fausse, la CGT fait des propositions pour maintenir et améliorer le système par répartition, il y a des solutions :

La relance de l'emploi, la hausse des salaires, pas dans l'austérité qu'on nous inflige.

La mise à contribution des revenus financiers des entreprises (environ 20 Mds).

La suppression des exonérations patronales et l'instauration d'une modulation des cotisations dites « patronales » en fonction de la part des salaires dans le chiffre d'affaires (environ 10 Mds).

L'augmentation des cotisations retraites patronales. Cette augmentation permettrait de taxer le capital, de diminuer le montant des dividendes versés chaque année aux actionnaires des grands groupes. Ces dividendes sont sans aucune utilité sociale, ils ne créent pas d'emplois et nourrissent la spéculation (fonds de pension).

Une hausse de 1,1 % suffirait à rétablir l'équilibre financier d'ici 2020.

L'élargissement de l'assiette de cotisations à l'épargne salariale, l'intéressement, la participation (rapporterait 10 Milliards) parallèlement à des augmentations de salaires.

Le respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes apporterait un solde positif de 5 milliards d'€ dès 2015 et près de 10 milliards d'€ à l'horizon de 2020.

Pas un an de plus, pas un euro de moins, de l'emploi pour tous.

Le 10 septembre, le nombre de salariés dans l'action sera la force qui nous fera gagner

**Une bonne réforme des retraites :
C'est possible!**